



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Visioconférence

Quartiers d'été 2022 et autres AAP

Durée : 1h30 (16h30 – 18h)

Présentation des AAP : 35-45minutes

Echanges et questions diverses : 45 minutes

Merci de couper vos micros et de ne les réactiver qu'en cas de questions



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Objectifs de la réunion

Présenter l'appel à projet « Quartiers d'été 2022 »

Faire un panorama rapide des appels à projets (AAP) aujourd'hui ouverts

Présenter les attendus et favoriser les échanges entre les partenaires du 76



PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Quartiers d'Été 2022

Présentation : Soutenir les projets afin de faire de l'été 2022 un temps de respiration, de divertissement mais aussi de rencontres et de renforcement du lien social dans les QPV.

Porteurs de projets : associations, entreprises de l'ESS, bailleurs sociaux, collectivités, établissements publics, etc

Date butoir : 8 juin 2022

Dépôt des demandes : à déposer sur la plateforme de dépôt DAUPHIN (il est recommandé de prendre contact avec le/la délégué du préfet ou la DDETS avant le dépôt).

Référente : Délégués du Préfet + Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) : ddets-politiqueville@seine-maritime.gouv.fr



Quartiers d'Été 2022

Points d'attention : Quartiers d'été 2022 se place dans la lignée des deux précédentes éditions menées en Seine-Maritime, une attention forte sera portée :

→ Aux projets qui s'appuient sur les dynamiques locales (programmation des collectivités, forces vives associatives, etc) ;

→ Aux projets qui recherchent des cofinancements hors Etat ;

→ Aux projets qui déploient une démarche de « aller vers » - les publics les plus éloignés - et de « et après » - solliciter des partenaires pour permettre une continuité dans le parcours des personnes bénéficiaires des actions.

Aide au départ en vacances ANCT/ANCV

Présentation : permettre à des jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas ou rarement partis en vacances de pouvoir bénéficier d'un séjour d'une à quatorze nuitées (participation symbolique du bénéficiaire).

Porteurs de projets : Organismes à vocation sociale, médico-sociale, socio-éducative ou d'animation – à statut associatif ou public – de préférence mais sans exclusivité implantés dans un QPV

Date butoir : système de guichet « premier arrivé, premier servi »

Dépôt des demandes : Dépôt sur la plateforme DAUPHIN

Référente : Délégués du Préfet + Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) : ddets-politiqueville@seine-maritime.gouv.fr

Dispositif « Colos apprenantes »

Présentation : le dispositif « Colos apprenantes », créé en 2020, a permis à plus de 150 000 jeunes de partir en colonies de vacances. Il s'inscrit dans l'opération "Vacances apprenantes" et offre la possibilité à des enfants et des jeunes de partir en vacances, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, dans les zones de revitalisation rurales est un besoin majeur. Au-delà de la situation sanitaire exceptionnelle depuis deux ans, en France, 1 enfant sur 3 ne part pas en vacances. L'État apportera aux collectivités et aux associations un soutien financier de 400€ à 500€ par jeune et par semaine.

Porteurs de projets : Prioritairement les collectivités territoriales (et par dérogation les structures associatives)

Date butoir : lundi 16 mai 2022

Dépôt des demandes : dossier de candidature à solliciter et à renvoyer à l'adresse suivante sdjes76@ac-normandie.fr

Référente : M. Denis THOMAS (denis.thomas@ac-normandie.fr - 02 32 08 97 59)



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Été culturel

Présentation : Proposer une offre culturelle aux territoires et aux habitants qui en sont les plus éloignés, notamment en zone rurale et dans les quartiers politique de la ville. Aller au plus près des habitants, dans une volonté de développer la participation de tous à la vie culturelle, notamment les jeunes ainsi que les personnes les plus isolées. Soutenir les artistes et favoriser l'emploi de tous les professionnels du secteur culture.

Porteurs de projets : L'ensemble des opérateurs culturels, associations et autres structures de droit privé, collectivités, communes, EPCI du territoire, ainsi que les établissements publics à vocation culturelle

Date butoir : Vendredi 6 mai 2022

Dépôt des demandes : Formulaire unique à remplir sur
<https://www.demarches-simplifiees.fr>

Référente : eac-dc.drac.normandie@culture.gouv.fr

FVDA « fonctionnement-innovation »

Présentation : le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) est l'outil financier de l'État pour soutenir le monde associatif, tous secteurs confondus, avec une priorité donnée aux petites associations. Le volet « fonctionnement-innovation » du FDVA finance les demandes des associations pour leur fonctionnement ou pour lancer de nouveaux projets. **Il est indispensable de prendre connaissance de la note d'orientation départementale accessible [ICI](#).**

Porteurs de projets : Toute association loi 1901 dont l'activité s'inscrit dans un objet d'intérêt général

Date butoir : lundi 23 mai 2022

Dépôt des demandes : sur la plateforme « Le Compte Asso » (code subvention n°471)

Référente : Mme Camille GREGORIO (sdjes76-fdva@ac-normandie.fr - 02 32 08 97 52)

Programme des Équipements sportifs de Proximité

Présentation : le Programme des Équipements sportifs de Proximité vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024. Ce plan contribue à l'action de l'Agence Nationale du Sport en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Porteurs de projets : collectivités territoriales et associations à vocation sportive situées en territoires carencés

Date butoir : vendredi 27 mai 2022

Dépôt des demandes : En 2 exemplaires papier (documents originaux) auprès de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) → Notice technique régionale accessible [ICI](#)

Référente : M. Olivier MORIN (olivier.morin@ac-normandie.fr - 02 31 52 73 51)



"J'apprends à nager" et "Aisance aquatique"

Présentation : l'ANS (Agence Nationale du Sport) lance deux appels à projets pour diminuer le nombre de noyades. Ces dispositifs visent à développer l'aisance aquatique des enfants (4/6 ans) et à apprendre à nager aux enfants de 6 à 12 ans ainsi qu'aux adultes de + de 45 ans. Les dépenses notamment éligibles, dans la prise en compte de la subvention, sont le transport, la location des lignes d'eau, le coût de l'encadrement, l'assurance → Notice technique régional accessible ICI

Porteurs de projets : clubs, comités départementaux, ligues régionales et/ou collectivités territoriales (les coopérations entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales sont encouragées afin de favoriser l'émergence d'une offre de stages co-organisés)

Date butoir : mercredi 18 mai 2022

Dépôt des demandes : sur la plateforme « Le Compte Asso » (code subvention n°184)

Référente : Mme Caroline MENDY (caroline.mendy@ac-normandie.fr - 02 32 08 97 43)



Dispositif « Savoir rouler à vélo »

Présentation : l'ANS (Agence Nationale du Sport) lance en 2022 un appel à projets visant à soutenir l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour les jeunes âgés de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège, dans le cadre du dispositif « Savoir Rouler à Vélo ». Les interventions auprès des enfants visées par le projet se déroulent sur les temps périscolaires ou extrascolaires. La demande de subvention ne peut dépasser 50% du coût global du projet. L'achat de petit matériel est éligible dans la limite de 500 € HT unitaire mais les projets ne peuvent pas reposer que sur l'achat de petit matériel → Notice technique régional accessible [ICI](#)

Porteurs de projets : clubs, comités départementaux et ligues régionales

Date butoir : mercredi 18 mai 2022

Dépôt des demandes : sur la plateforme « Le Compte Asso » (code subvention n°184)

Référente : Mme Caroline MENDY (caroline.mendy@ac-normandie.fr - 02 32 08 97 43)

Contexte



La CAF et la Sdjes de Seine-Maritime s'associent pour reconduire l'appel à projets départemental commun visant à soutenir des projets portés par les jeunes. Il s'agit de favoriser **la participation et l'autonomie des jeunes**, dans l'optique de créer des ambitions favorables au développement de leur autonomie.

Thématiques possibles ? Citoyenneté, environnement, numérique, culture...

L'action devra démarrer obligatoirement avant le 31/12/2022

Cible



Porteurs de projets

Les jeunes avec l'appui des collectivités, associations, centres sociaux, Junior association...

Public visé

Jeunes 11-25 ans

Échéances :

- 15/07/2022
- 12/10/2022

Financement : le montant total subventionné ne pourra pas excéder 5000€

Les critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté, à toutes les étapes, par un collectif de jeunes seinomarins âgés de 11 à 25 ans. Le projet doit donc **obligatoirement être conçu et imaginé par les jeunes** dès la phase d'élaboration (à faire valoir dans la constitution du dossier).

Ne sont pas éligibles :

- Les projets portés par une structure et uniquement proposés aux jeunes, les projets à visées scolaires, les compétitions sportives, les stages ou formations et les activités occupationnelles.



Jeunes et numérique

Contexte



Dans le cadre du dispositif « Promeneurs du Net », l'objectif est de développer auprès des jeunes des actions d'éducation aux médias, d'acquérir et de développer des compétences numériques et d'encourager une pratique citoyenne en **favorisant la prise d'initiatives**.

Les projets retenus seront accompagnés par le CRIJ Normandie (parcours d'intégration « Promeneurs du Net » avec 1 journée de formation obligatoire et des temps à la carte).

Cible



Porteurs de projets

Professionnels de la jeunesse (associations, MJC, Mission Locale, centres sociaux...)

Public visé

Jeunes de 12 à 25 ans

Échéance : traitement au fil de l'eau

Financement : subvention maximum de 5000€ dans la limite de 80% du coût de fonctionnement du projet et bonus de 1000€ au démarrage

Les critères d'éligibilité

- S'appuyer sur un professionnel volontaire et sensibilisé aux enjeux du numérique
- S'adresser à la cible (12-25 ans) et associer les familles
- Intégrer obligatoirement la démarche « Promeneurs du Net » et adhérer à la Charte

Ne sont pas éligibles :

- Les projets portés par les établissements scolaires ou à visée unique d'insertion professionnelle

Développement Offre de loisirs ciblée

Contexte



L'objectif est de **capter des publics éloignés** et d'enrichir l'offre de loisirs en lien **avec les problématiques du territoire** afin de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales. Pour ce faire, la CAF Incite l'ensemble des acteurs à proposer un panel d'activités en adéquation avec les orientations de la CAF afin de favoriser l'accès à des activités de découverte scientifique, artistique, sportive, socioculturelle, à l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

Une attention particulière sera portée :

- Aux structures se trouvant en territoires prioritaires (QPV, ZRR...)
- Aux projets mutualisés à l'échelle des EPCI
- Au caractère innovant de l'activité proposée

Cible



Porteurs de projets

Associations, collectivités, MJC, ACM, maisons de quartier, centres sociaux...

Public visé

Structures à destination des enfants et adolescents de 3 à 18 ans

Échéances : traitement au fil de l'eau

Les critères d'éligibilité

- Favoriser le captage des publics les fragilisés (enfants en situation d'handicap ou de pauvreté)
- Présenter un projet éducatif en cohérence avec les besoins du territoire
- Proposer une offre à dimension collective qui s'inscrit dans la durée
- Appliquer une tarification modulée, accessible à tous

Ne sont pas éligibles :

- Les compétitions sportives et les structures proposant uniquement des activités occupationnelles et/ou

Restaurer le lien hors les lieux

Contexte



Permettre aux structures de développer des interventions de qualité, favorisant la rencontre et la création de liens avec et entre habitants, notamment ceux les plus éloignés des structures de proximité,
Développer une stratégie d'intervention hors des murs de la structure et sur l'espace public du territoire d'intervention,
Élaborer des animations, créatrices de liens, permettant d'aller à la rencontre des habitants,
Communiquer et se rendre plus visibles sur leur territoire,
Proposer des temps d'animation de proximité, basés sur la gratuité et la libre adhésion (à différencier des sorties collectives).

Cible



Porteurs de projets

Gestionnaires d'accueils Collectifs de Mineurs, Centres sociaux, Espaces de vie Sociale, Ludothèques, Laep, Mjc, Ram, Clas

Public visé

Familles, enfants et/ou jeunes, assistantes maternelles (selon le type d'équipement)

Échéances

15/03/2022 : Date limite de transmission des demandes, pour les actions commençant dès les vacances de printemps,

15/05/2022 : Date limite de transmission des demandes, pour les actions se déroulant pendant les vacances d'été,

Du 11/04/2022 au 31/08/2022 : Déroulé des actions.

Financement

300 € maximum* par séance d'animation proposée (masse salariale, petites acquisitions, intervenants)

* appréciation faite au regard du contenu de l'animation

Les critères d'éligibilité

- A minima 4 séances d'animation et au maximum 10 séances, de 2H minimum, en coanimation (2 personnes minimum), hors les murs, en proximité ou en itinérance selon le contexte de la structure.*
- Afin de faciliter l'information des allocataires, les outils de communication seront à transmettre en amont des actions avec pour objet « Com Restaurer le lien » à : subventions-prets-partenaires.cafseine-maritime@caf.cnafmail.fr





PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autres leviers à mobiliser

AAP Ordre public : Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD-R), Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

- Appels à projets réguliers : à consulter sur le site de la préfecture : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

Pôle Emploi : mobilisation estivale, salons en ligne, agences ouvertes

Collectivités locales

Entreprises inclusives : CREPI/FACE (réseaux d'entreprises à mobiliser)

Banque de France : Éducation financière, surendettement

Service public : France Services, etc